



Ballaigues

Bulletin communal, no 94, janvier 2011

Mesdames, Messieurs,

2011 Année électorale ! Le temps passe ; cinq ans déjà que l'équipe que vous avez élue à la tête de la commune s'échine à passer de l'idée au projet, du projet à la décision et de la décision à la réalisation, gardant toujours à l'esprit la substance du serment prononcé à l'aube de la législature :

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

L'exercice du pouvoir ne laisse pas beaucoup de place aux doutes ou aux hésitations. Il faut souvent décider vite pour espérer obtenir un résultat encore approprié à une situation en évolution permanente.

La perception du bien commun et de l'intérêt privé peut parfois se confondre dans certains esprits. Il convient aux autorités d'y mettre la clarté et l'objectivité faisant défaut à certaines appréciations. L'exercice du pouvoir peut être douloureux.

La discrétion entourant le travail des autorités n'est pas de nature à satisfaire l'avidité contemporaine d'informations et de « news » en tous genres. Elle est cependant indispensable à des décisions souvent délicates et parfois difficiles. L'exercice du pouvoir a besoin de sérénité.

La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2011 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.

Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay

GREFFE MUNICIPAL

Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12

E-mail : ballaigues@bluewin.ch

*Le Greffe municipal
est ouvert comme suit :*

**Tous les jours
de 10 h à 12 h et de 15.30 h à 17.30 h
sauf le lundi matin
et le vendredi après-midi**

CONTROLE DES HABITANTS

Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12

**E-mail :
controlehab.ballaigues@bluewin.ch**

Le bureau du contrôle des habitants et police des étrangers est ouvert comme suit:

**du mardi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 15.30 h à 17.30 h
(fermé le lundi toute la journée
et le vendredi après-midi)**

BOURSE COMMUNALE

Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12

E-Mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau de la bourse communale est ouvert comme suit :

**Le mardi de 15.30 h à 17.30 h
et le vendredi de 14 h à 16 h**

En cas de nécessité en dehors des jours et des heures d'ouverture indiqués, chacun peut demander un rendez-vous par téléphone.

BUREAU DE VOTE

*Lors de chaque votation, le bureau de vote est ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire suivant :*

le dimanche de 10 h à 11 h

*Chaque électeur peut aussi voter **par correspondance** au moyen du matériel reçu à domicile qui est le seul valable.*

Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux

Sont prévus les 13 février 2011, 13 mars 2011, 3 avril 2011, 15 mai 2011, 5 juin 2011, 23 octobre 2011, 13 novembre 2011, 27 novembre 2011

DECHETTERIE COMMUNALE **DE LA POUET ADZE**

*Route des Cernys
Tél. du surveillant 021/843.31.09
ou 079/858.60.41*

La déchetterie est ouverte comme suit :

en été :

***le mercredi de 10 h à 12 h
le vendredi de 14.30 h à 17 h
le samedi de 9 h à 12 h***

en hiver :

***(1er novembre au 31 mars)
le mercredi de 10 h à 12 h
le vendredi de 14.30 à 16.30 h
le samedi de 10 h à 12 h.
(fermée le 22 avril, Vendredi-Saint)***

En application des dispositions légales, les feux de déchets ne sont plus pratiqués. D'autre part, la décharge inerte de Pré-Benoit est définitivement fermée.

*Les matériaux tels que : béton propre, débris de verre (verrerie, vitrines), fibrociment (Eternit), terre, pierre, sable, gravats, résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants), tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur une décharge contrôlée pour matériaux inertes.** La plus proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h. Seules les petites quantités seront encore tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.*

Les bois en provenance de travaux effectués dans les bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis de construire devront être éliminés par les intéressés par la filière officielle (STRID SA à Yverdon).

RECUPERATION DU VERRE

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

*Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (dépôt ouvert du lundi au samedi de 7 h à 21 h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons.** Seules les étiquettes sont admises.*

ORDURES MENAGERES

Le ramassage a lieu chaque **lundi après-midi dès 13h30**. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, au plus tôt le **lundi matin** S.V.P. En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec les employés de la voirie. **Attention**, seuls les **sacs taxés** sont admis et il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture.

Les ramassages du lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, lundi 1^{er} août, lundi du Jeûne et lundi 2 janvier sont déplacés aux mardis 26 avril, 14 juin, 2 août, 20 septembre et 3 janvier. Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site www.strid.ch

OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 h auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53).

RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

**les mercredis 16 février, 18 mai, 17 août
et 16 novembre**

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

**Alarme feu, tél. 118
Exercices en 2011**

16 février, 19h, exercice de 1^{er} secours,
4 mai, compagnie,
22 juin, exercice de 1^{er} secours,
14 septembre, exercice de 1^{er} secours,,
8 octobre, compagnie,
29 octobre, solde
18 novembre, assemblée état-major

Les essais de la sirène auront lieu à 13 h tous les deux mois, le dernier samedi du mois et pour la Protection civile le mercredi 2 février dès 13.30 h.

TERRAIN DE SPORT

Avis aux petits footballeurs de Ballaigues

Le terrain de la "Petite Combette" est équipé de deux magnifiques petits buts où vous pouvez, dès ce printemps, imiter vos idoles en faisant trembler les filets.

Il est donc vivement recommandé d'utiliser cette petite place d'entraînement, ce qui permettra d'économiser le terrain principal.

Merci à tous !

LOCATIONS COMMUNALES

Centre villageois, Vieux Collège Buvette du terrain de sport, et refuge

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13.

SERVICE FORESTIER

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit. Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. P. Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale est ouverte à la Maison de Commune, chaque mardi soir entre 19.30 h et 20.30 h.

VaudTax 2010

Le CD-ROM officiel pour remplir sa déclaration d'impôt 2010 est mis à disposition gratuitement au Greffe municipal. Chacun peut aussi le télécharger sur www.vd.ch/impots

EMS DU JURA

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au 021/843.80.80

CONGELATEUR

Il y a encore quelques cases libres au congélateur. Les personnes intéressées peuvent téléphoner au n° 079/240.34.66.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe).

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.